

vous informe et vous alerte !

SUR

C'EST QUOI ?
ASSOS ET BÉNÉVOLES
INFORMEZ-VOUS!

Le Contrat d'Engagement
Républicain

7 ENGAGEMENTS :

- ✓ Respect des lois de la République
- ✓ Liberté de conscience
- ✓ Liberté des membres
- ✓ Égalité et non-discrimination
- ✓ Fraternité et prévention de la violence
- ✓ Respect de la dignité de la personne humaine
- ✓ Respect des symboles de la République

4 OBLIGATIONS :

- ✓ Sauvegarder l'ordre public et s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public
- ✓ Informer les membres et les salariés de l'existence et du contenu du CER
- ✓ Faire respecter ce CER par les dirigeants, salariés, bénévoles, adhérents
- ✓ Prendre des mesures pour faire cesser les manquements dont les associations ont connaissance



Toute asso qui demande une aide publique (subvention, prêt de salles, matériels,...) a l'**OBLIGATION** de souscrire au Contrat d'Engagement Républicain (CER)



Contrat
Engagement
Républicain

Ce qu'on lui reproche



**EN CAS DE
NON-RESPECT
DE CE CONTRAT**
(selon l'interprétation de
celui qui octroie l'aide)



**L'ASSOCIATION
RISQUE
LE RETRAIT DE
L'AIDE**



LES EFFETS

**RISQUE D'INTERPRÉTATION
ABUSIVE**

RESTRICTION DES DROITS

AUTO-CENSURE

**BAISSE DES LIBERTÉS
D'EXPRESSION,
DE CRITIQUE, DE CONTESTER,
DE REVENDIQUER**

**CLIMAT DE
MÉFIANCE**

**INQUIÉTUDE
PERMANENTE**

Ce **Contrat d'Engagement Républicain** n'a de contrat
que le nom puisqu'il est unilatéral

Déjà plusieurs exemples d'associations ayant subi des abus liés à ce contrat :

- **Alternatiba à Poitiers** : le préfet de la Vienne a demandé à la maire de Poitiers de supprimer les aides accordées pour l'organisation d'un village des alternatives comprenant des ateliers de formation à la désobéissance civile, faisant la preuve, selon lui, du non respect du CER. La maire Léonore Moncond'hu s'y est opposée et a dénoncé l'utilisation abusive du CER.

- **Le planning familial de Chalon-sur-Saône** s'est vu refuser une aide par le maire en raison de la représentation d'une femme voilée au milieu d'autres images de femmes sur leur affiche pour un événement (d'information) sur l'égalité femmes-hommes et les violences faites aux femmes.

- **La Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES)** a été mise en cause par la préfecture des Hauts-de-France, pour motif de non-respect des principes républicains édictés par le CER pour avoir prêté un local à une association opposée à l'extension de l'aéroport de Lille.

Contrat
Engagement
Républicain

Ce qu'on demande

Le Mouvement associatif demande
L'ABROGATION du CER!



NOUS PROPOSONS :

De s'appuyer sur
la **Charte d'Engagements Réciproques**
(partenariat entre acteurs publics et associations)
pour renouer des relations de confiance et de coopération

**ATTENTION NE PAS CONFONDRE
LA CHARTE DES ENGAGEMENT RÉCIPROQUE AVEC LE CER !**



D'affirmer la priorité à la subvention dans
les relations avec les pouvoirs publics

De contribuer à la construction
des politiques publiques

Interviews sur les craintes autour du contrat d'engagement républicain et kit de communication pour informer et alerter :

<https://lemouvementassociatif-aura.org/2023/07/19/abrogation-du-contrat-dengagement-republicain-un-engagement-constant-et-un-nouvel-outil/>

Alerte sur les libertés associatives :

<https://lemouvementassociatif-aura.org/2023/04/24/tribune-libertes-associatives-auvergne-rhone-alpes/>

Guide pratique d'application du contrat d'engagement républicain (pour information) :

<https://lemouvementassociatif-aura.org/2023/03/27/contrat-dengagement-republicain-guide-pratique/>



**Notre association et les associations qu'on représente ont toujours œuvré dans le respect des valeurs et principes de la République !
On prétend même agir pour les faire vivre et les diffuser au sein de nos activités quotidiennes !**

